

PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille neuf, le dimanche 3 mai 2009 à 10 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Malmont proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 26 avril 2009, se sont réunis dans la Salle du Conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Stéphanie ADMARD, Serge BASTIE, Christine BONNEFOY, Patrick BRUYERE, Thierry DESOLME, Muriel DIGONNET, Marguerite FOULTIER, Romain FOURNEL, Christelle FOURNIER, Patrice FRANÇON, Frédéric GIRODET, Christine GOUYET, B.-Christian GRANGER, Joan MILLEVILLE, Alain MONDON, Pascale MONTCOUDIOL, Dominique POURTIER, Fabienne RICHARD, Monique ROCHEDIX, Bernard ROUCHON, Jacques ROUCHON, Bruno SABATIER, Marie-Françoise SOUBEYRAN, Céline TARDY, Robert TOURNON.

Etaient absents excusés :

Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à Mme Pascale MONTCOUDIOL.
M. Roger TOURON qui a donné pouvoir à Mlle Fabienne RICHARD.

En préambule, M. Bernard-Christian GRANGER, Maire, tient « à remercier à nouveau, bien sûr, les électeurs qui nous ont témoigné toute leur confiance, et également mes colistiers, ceux qui ont œuvré pour l'intérêt de Saint-Just-Malmont, et ceux qui ont fait preuve de discernement en s'engageant au cours du dernier scrutin. J'aurai une pensée particulière, bien sûr, pour toutes celles et ceux qui m'ont soutenu dans cette période. Et nous sommes donc réunis aujourd'hui pour la mise en place des nouveaux conseillers, et aussi du nouveau Conseil Municipal qui est une instance extrêmement sérieuse. Je ne reviendrai pas ce jour sur l'histoire qui vient de se dérouler, ni sur ceux qui ont semé, ce que j'appellerai le désordre à Saint-Just-Malmont, ce sera pour plus tard ».

1 – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE AUX OPÉRATIONS DE RENOUELEMENT GÉNÉRAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2009

Après avoir procédé à l'appel nominal des élus, M. Bernard-Christian GRANGER, Maire, a ensuite déclaré installer les conseillers municipaux du nouveau Conseil Municipal dans leur fonction.

M. Bernard-Christian GRANGER, Maire, propose de nommer, en qualité de secrétaire de séance, M. Romain FOURNEL, le plus jeune du Conseil Municipal.

M. B. Christian GRANGER, Maire, donne ensuite la présidence de l'assemblée à Mme Marguerite FOULTIER, en qualité de doyenne du Conseil Municipal, en souhaitant bonne chance à la nouvelle équipe municipale.

Mme Marguerite FOULTIER prend ensuite la parole : « Mesdames, Messieurs,...J'ai l'honneur de présider cette assemblée en tant que doyenne du groupe. Le nombre de personnes présentes autour de cette table me permet de constater que le quorum est atteint. Je vous propose donc de procéder à l'élection de notre nouveau Maire. »

2 – ÉLECTION DU MAIRE

La présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a choisi deux assesseurs pour procéder à l'organisation et au dépouillement des votes du Maire et des adjoints :

- M. Fabienne RICHARD pour la liste « Vivre à Saint-Just-Malmont »
- M. Joan MILLEVILLE pour la liste « A l'écoute de Saint-Just-Malmont »

Mme Marguerite FOULTIER procède ensuite à l'appel des candidatures à la fonction de Maire.

M. Frédéric GIRODET présente sa candidature.

M. Bernard-Christian GRANGER présente également sa candidature.

Chaque conseiller municipal passe ensuite dans l'isoloir et procède au vote à bulletin secret.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins dans l'urne	27
A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Électoral	3
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Ont obtenu :	
M. Frédéric GIRODET	19
M. Bernard-Christian GRANGER	5

M. GIRODET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Mme Marguerite FOULTIER, au nom de ses colistiers, félicite le nouveau Maire et lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle fonction, en précisant qu'il peut compter sur toute son équipe.

M. GIRODET prend ensuite la parole : *« Mesdames, Messieurs, Je voudrais vous remercier et remercier l'ensemble des électrices et des électeurs de Saint-Just-Malmont qui nous ont fait confiance. Je remercie le public venu nombreux assister à la prise de fonction du nouveau Conseil Municipal Je remercie mes colistiers pour tout le travail qu'ils ont fourni et toutes celles et ceux qui nous ont soutenus, qui ont crus en nous, et qui ont collaborés avec notre équipe pour la préparation et la réussite de ces élections. La tâche qui nous attend est grande mais l'équipe est motivée et dévouée que j'ai l'honneur de diriger est prête à œuvrer rapidement et efficacement. Sur notre plaquette électorale, nous avons utilisé symboliquement un puzzle représentant les différents aspects de la gestion communale pour montrer que tout était lié et imbriqué comme l'est notre équipe. Nous allons donc agir dans ce sens afin que la commune retrouve une gestion saine et équilibrée. Comme nous l'avons dit lors de la campagne, nous serons à l'écoute de toutes et de tous, et prendrons les décisions nécessaires pour une gestion efficace et juste, dans l'intérêt général pour l'ensemble des Saint-Justaires. Nous nous investirons sans limite au sein de la Communauté de Communes Loire-Semène afin que les intérêts de Saint-Just-Malmont soient mieux défendus et pour promouvoir cette identité communautaire, qui permet à chaque commune de mettre en valeur ses atouts et ses spécificités. Malgré la crise économique qui nous touche, nous devons continuer à faire prospérer la commune en étant, entre autres, à l'écoute du tissu industriel, artisanal et commerçant. Les Saint-Justaires ont*

choisi une nouvelle équipe pour diriger la commune ; chacun d'entre eux s'est engagé à mes côtés pour faire avancer et changer les choses pour un avenir constructif à Saint-Just-Malmont. En ce qui me concerne, je serai totalement disponible pour incarner ma fonction et pour représenter et défendre la commune dans les diverses instances comme la Communauté de Communes et les syndicats intercommunaux. Dans les prochains jours, nous allons constituer les différentes commissions et nous mettre immédiatement au travail en reprenant les dossiers en suspens et en organisant la vie de la commune qui a besoin de renouveau comme le souhaitent les Saint-Justaires. Merci à tous ».

3 – DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS

M. Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2-1, invite le Conseil Municipal à fixer le nombre d'adjoints.

M. Le Maire propose de nommer ce jour, huit adjoints.

Par **22 voix « POUR »** et **5 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **FIXE**, le nombre d'adjoints à huit.

4 – DÉLIBÉRATION FIXANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINTS

M. Le Maire informe qu'il est demandé de déposer une liste d'adjoints au préalable. Il précise qu'il s'agit d'une élection au scrutin de liste avec une parité hommes/femmes obligatoire, en précisant que sur chaque liste l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Il indique ensuite les différentes fonctions attribuées aux huit adjoints :

- 1 – Vie Associative / Animations
- 2 – Urbanisme / Grands Projets
- 3 – Vie Scolaire
- 4 – Travaux
- 5 – Finances / Affaires Sociales
- 6 – Personnel Communal
- 7 – Culture / Projets Jeunesse / CME
- 8 – Communication / Multimédia

Afin que les élus de l'opposition puissent étudier ces postes et établir, s'ils le désirent, une liste d'adjoints, M. Le Maire propose une suspension de séance de dix minutes.

Il précise que du matériel informatique est mis à disposition pour élaborer et éditer leur liste d'adjoints.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la suspension de séance de dix minutes.

La séance a été suspendue à 10H55 et a repris à 11H05.

5 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU SCRUTIN DE LISTE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

M. Le Maire procède à l'appel des candidatures pour les listes d'adjoints.

M. Le Maire propose, pour la liste « A l'écoute de Saint-Just-Malmont », les personnes suivantes :

- 1 – Marguerite FOULTIER
- 2 – Thierry DESOLME
- 3 – Christine BONNEFOY
- 4 – Jacques ROUCHON
- 5 – Muriel DIGONNET
- 6 – Patrice FRANÇON
- 7 – Dominique POURTIER
- 8 – Robert TOURNON

M. Bernard-Christian GRANGER propose ensuite, pour la liste « Ensemble pour Saint-Just-Malmont », les personnes suivantes :

- Bernard-Christian GRANGER
- Stéphanie ADMARD
- Serge BASTIE
- Monique ROCHEDIX
- Bernard ROUCHON

Mlle RICHARD, pour la liste « Vivre à Saint-Just-Malmont » ne souhaite pas proposer de liste d'adjoint. Chaque conseiller municipal passe ensuite dans l'isoloir et procède au vote à bulletin secret.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins dans l'urne	27
A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Électoral	3
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Ont obtenu :	
La liste d'adjoints proposée par la liste « A l'écoute de Saint-Just-Malmont »	19
La liste d'adjoints proposée par la liste « Ensemble pour Saint-Just-Malmont »	5

La liste d'adjoints proposée par la liste « A l'écoute de Saint-Just-Malmont », ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les huit adjoints ont donc été proclamés et ont été immédiatement installés, dans l'ordre de présentation de cette liste.

6 – DÉLIBÉRATION FIXANT LES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

M. Le Maire informe que les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont basées sur l'indice 1015 de la fonction publique. Il précise qu'en fonction des tranches de population, une grille avec différents taux est appliquée.

Concernant l'indemnité de fonction du Maire, il est proposé un taux de 55 % de l'indice 1015, soit 2 063,96 € bruts.

Concernant l'indemnité des adjoints, il est proposé un taux de 19,25 % de l'indice 1015, soit 722,34 € bruts.

M. Le Maire indique que le taux maximal de 22 % n'a pas été appliqué pour les indemnités d'adjoints, afin que l'intégration du poste de 8^{ème} adjoint n'augmente pas l'enveloppe budgétaire relative à ces indemnités. Cette enveloppe budgétaire restera donc identique à celle de la précédente mandature.

Par **22 voix « POUR »** et **5 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à la majorité, l'indemnité du Maire à hauteur de 55 % de l'indice 1015, et les indemnités des adjoints à hauteur de 19,25 % de l'indice 1015.

M. Le Maire informe que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 11 mai 2009, afin de procéder à la mise en place des commissions municipales, à la désignation des délégués titulaires et suppléants à la Communauté de Communes Loire-Semène, aux différents syndicats intercommunaux, et au C.C.A.S.

7 – QUESTIONS DIVERSES

○ Photographies

M. Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir participer à une séance photos du nouveau conseil municipal, avec une photo de groupe, une photo du Maire et des adjoints, et des photos individuelles.

○ Apéritif

M. Le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux et le public nombreux à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 11H20.

Frédéric GIRODET		Christine GOUYET	
Marguerite FOULTIER		B.-Christian GRANGER	
Thierry DESOLME		Joan MILLEVILLE	
Christine BONNEFOY		Alain MONDON	
Jacques ROUCHON		Pascale MONTCOUDIOL	
Muriel DIGONNET		Maryline MOUNIER	
Patrice FRANÇON		Fabienne RICHARD	
Dominique POURTIER		Monique ROCHEDIX	
Robert TOURNON		Bernard ROUCHON	
Stéphanie ADMARD		Bruno SABATIER	
Serge BASTIE		M.-Françoise SOUBEYRAN	
Patrick BRUYERE		Céline TARDY	
Romain FOURNEL		Roger TOURON	
Christelle FOURNIER			